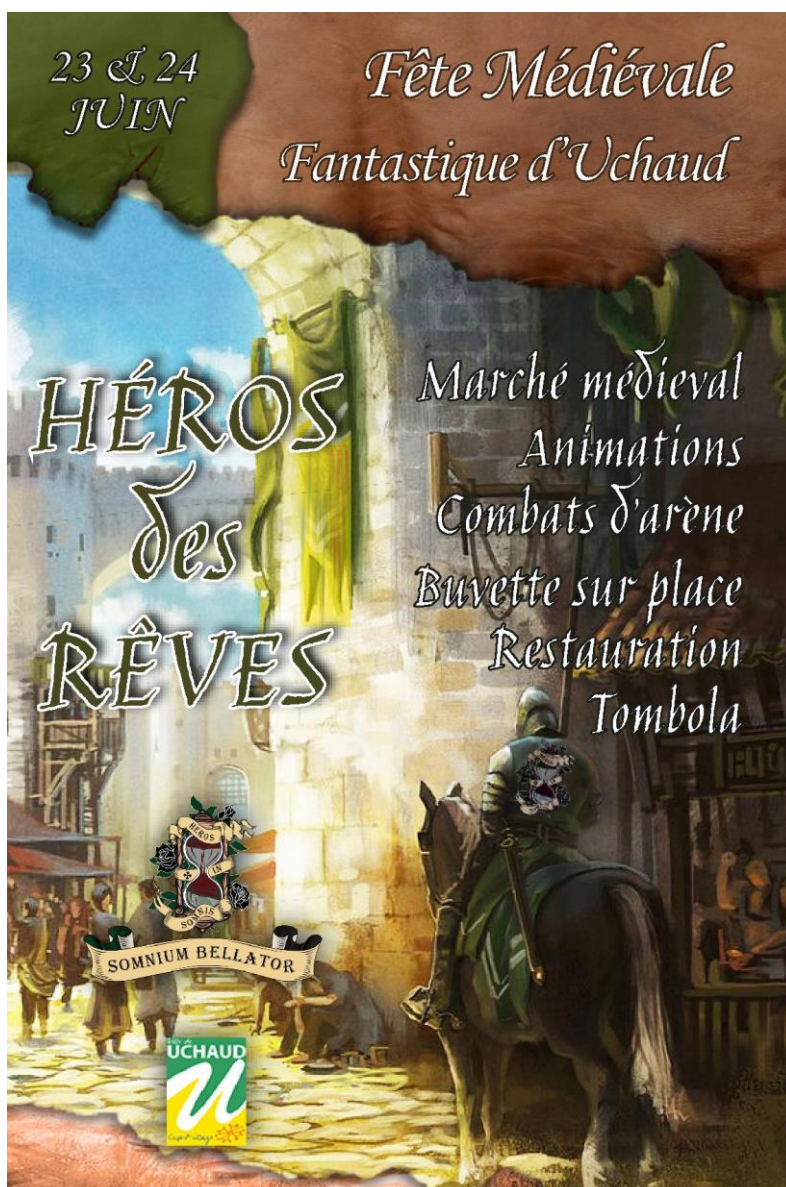


Fête médiévale fantastique d'Uchaud

Héros des Rêves 2018

23 et 24 juin 2018, Place des arènes, Uchaud (30)

DOSSIER D'INSCRIPTION ARTISANS



La fête médiévale fantastique « Héros des Rêves » est organisée par l'association Somnium Bellator avec le soutien de la municipalité d'Uchaud. Elle se déroulera sur deux jours. Nous voulons faire de cette fête médiévale-fantastique un moment convivial, familial et ouvert à tous les âges. De plus, en tant qu'association de jeu de rôle Grandeur Nature, nous avons pour objectif de faire découvrir ce loisir ainsi que l'univers du fantastique aux visiteurs. Pour participer à la fête, il suffit de remplir le dossier. Les produits et les échoppes devront être en cohérence avec l'ambiance médiévale-fantastique. Aucun stand non-inscrit ne sera accepté.

A RETOURNER AVANT LE : 18 juin 2018

A L'ADRESSE : Association Somnium Bellator,

5 rue de la pichouline, 30620 Uchaud.

Pièces du dossier à fournir :

- La fiche de renseignements ci-dessous, dûment complétée.
- Une attestation d'activité professionnelle : un extrait KBIS ou en cas de régime auto-entrepreneur un extrait de déclaration au présent régime et le numéro SIRET de l'entreprise.
- Une attestation d'assurance en cours de validité (avec clause spécifique si activité à risque : combat médiéval à armes réelles, animaux...).
- Le règlement général signé.
- Un chèque de réservation (caution) de 120€ à l'ordre de l'association Somnium Bellator

→ Paiement des frais d'emplacement sur place.

Frais d'emplacement :

Tarification stand bois :	Tarification stand hors bois :	Tarification si activité de bouche
3x3 = 25€	3x3 = 30€	3x3 = 40€
6x3 = 40€	6x3 = 50€	6x3 = 70€
9x3 = 60€	9x3 = 75€	9x3 = 100€
+10€ par mètre linéaire en plus	+10€ par mètre linéaire en plus	//

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Renseignements généraux :

Nom et prénom :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :Ville :

Téléphone :

Adresse mail :@.....

Site Internet :

SIRET :

Vous êtes : Créateur Revendeur Démonstrateur

Caractéristiques du stand :

Longueur totale :m Profondeur :m

Dont longueur pour la démonstration :m

(Inclure la longueur pour la démonstration dans la longueur totale)

Itinérance prévue pour des démonstrations : oui / non

Structure du stand (bois, barnum, etc.) :

Temps de montage de votre stand :

Temps de démontage de votre stand :

Véhicule utilisé :

Besoins techniques spécifiques (alimentation électrique en Watt, point d'eau lié à l'activité, etc.) :

.....
.....

RÈGLEMENT GÉNÉRAL EXPOSANTS

Art.1 : Afin de participer à la manifestation « Héros des Rêves », chaque exposant devra constituer un dossier complet prouvant la licéité de son activité. ***Une ou plusieurs photos du stand peuvent être jointes.*** Seuls les exposants sélectionnés seront autorisés à participer au marché.

Art.2 : Les exposants devront s'acquitter du droit de place le jour de la manifestation. Ils s'engagent à être présents durant les deux jours de la manifestation. L'inscription ne sera validée qu'à réception d'un chèque de caution de 120€. Le chèque de caution pourra être encaissé en cas de défection ou de tout manquement au règlement.

Art.3 : Tous les dossiers seront obligatoirement soumis à l'avis du comité de sélection. Une réponse positive ou négative quant à l'acceptation du dossier sera donnée par les organisateurs.

Art.4 : Une fois l'inscription validée, les implantations et les heures d'arrivée seront adressées par courrier ou par mail 7 jours avant la manifestation. Sans remarque de la part de l'exposant, l'implantation sera considérée comme acceptée.

Art.5 : Aucune demande technique spécifique non signalée ne pourra être prise en compte pendant la durée de la manifestation.

Art.6 : Les marchandises et le matériel ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur. Les exposants devront contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, les personnes qui l'assistent, par son personnel, ou par le matériel, véhicule ou marchandise dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

L'association Somnium Bellator ne pourra pas être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

L'association Somnium Bellator et la municipalité d'Uchaud ne sont en aucun cas responsables des incendies, vols, accidents, pertes ou dommages qui pourraient survenir aux objets exposés ou aux personnes, quelle qu'en soit la cause.

Art.7 : Les exposants devront respecter toutes les réglementations (droit du travail, protection des mineurs quant à l'alcool, normes d'hygiène, protection des animaux)
Ils devront être costumés dès le début de la manifestation jusqu'à la fermeture.

Art.8 : Les exposants veilleront à la bonne tenue de leur stand et devront avoir un comportement garantissant l'image de la manifestation, de l'association qui l'organise et de la municipalité qui la soutient. **Les barbecues seront interdits de même que les éclairages halogènes.**

Art.9 : Les exposants devront respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation (sous réserve de modification).

SIGNATURE

Je soussigné(e) sollicite un emplacement pour la fête médiévale fantastique « Héros des Rêves » du **23** au **24 juin**. J'ai pris connaissance du règlement général et je m'engage à le respecter intégralement.

Date :/...../.....

Signature :

